

SEANCE DU 12 MAI 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

L'An deux mil Quatorze,

Le 12 Mai,

A 20 heures 30 m, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny.

DATE DE LA CONVOCATION :

07 MAI 2014

DATE D'AFFICHAGE :

07 MAI 2014

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, BAUDOU, FERY, GOURDIER, LECLERC, BINET, SEVERIN,
Mesdames TILLY, DEVILLE, MOINDJIE, CAILLAT, DESSOY.

ABSENTS (es) :

Mr LE BOT (Pouvoir à Mme DESSOY), Mr ARZILLIER (Pouvoir à Mr LECLERC), Mr PIGER (Pouvoir à Mr FERY)

Mr Guy LECLERC a été nommé Secrétaire.

Délibération n° 037/2014

Objet : Subvention GOUTATOU 2014

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Directrice du Centre de Loisirs « GOUTATOU » sollicitant une augmentation de la subvention annuelle versée par la commune.

Dans le cadre de la convention signée en date du 8 Juin 2011, il était envisagé de réviser annuellement le montant de la subvention en fonction du nombre des enfants inscrits.

Le nombre d'enfants de la Commune de Les Mesneux fréquentant le GOUTATOU étant en augmentation régulière et le montant n'ayant pas été modifié depuis 2011, le Conseil Municipal décide d'augmenter la subvention annuelle et de verser la somme de 1 600€ au GOUTATOU au titre de l'année 2014.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103417-20140523-0372014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2014

Publication : 23/05/2014

Le maire de les Mesneux,



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
A LES MESNEUX, LE 12 MAI 2014.

LE MAIRE,
ANNY DESSOY.